

Québec, le 29 mai 2015

Monsieur Jean-Bernard Drapeau
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Projet de Parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 19, 20 et 21 mai derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes dont les réponses sont requises pour le 2 juin 2015, au plus tard :

Question 1

Le promoteur mentionne que le nombre maximum d'heures par année de projection d'ombre que pourrait recevoir une résidence est de 18 heures (PR5.2.1, p. 8). Comment l'évaluation du promoteur se compare-t-elle à d'autres parcs éoliens au Québec ?

Question 2

À des distances et contextes topographiques comparables, comment le ministère évalue-t-il l'enjeu des ombres mouvantes sur la santé publique ?

Question 3

D'après les connaissances disponibles, quelle serait la distance minimale acceptable entre une éolienne et une résidence pour limiter les impacts sur la santé que pourraient avoir les ombres mouvantes ?

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Pour Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. : M^{me} Marion Schnebelen